



Déclaration de l'Association canadienne des policiers

16 octobre 2025

L'Association canadienne des policiers accueille favorablement l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement du Canada concernant de nouvelles mesures visant à lutter contre la criminalité et à protéger les Canadiens. Le projet de loi visant à renforcer le Code criminel représente l'aboutissement de plus de deux années de leadership de la part des associations policières du Canada, qui ont travaillé avec diligence pour établir un consensus entre les dirigeants fédéraux, provinciaux et municipaux sur la nécessité urgente de moderniser les lois relatives à la mise en liberté sous caution et à la détermination de la peine.

Tout au long de ce processus, les associations policières ont joué un rôle proactif en rassemblant des perspectives diverses autour d'un objectif commun : améliorer la sécurité des communautés grâce à des réformes pratiques et fondées sur des données probantes. Nous sommes encouragés de voir que de nombreuses recommandations issues de ces efforts sont reflétées dans la proposition du gouvernement.

Ceci devrait être un moment de collaboration, et non de division. Le gouvernement et l'opposition officielle ont tous deux pris des engagements publics pour faire de la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine une priorité. Les Canadiens s'attendent à ce que le Parlement mette de côté les manœuvres politiques et travaille ensemble pour obtenir des résultats concrets. Nous exhortons tous les partis à s'engager de manière constructive et à adopter cette législation le plus rapidement possible afin de renforcer la sécurité publique et de restaurer la confiance des Canadiens dans le système judiciaire.

Les Canadiens méritent de vivre dans des communautés où ils se sentent en sécurité, où les récidivistes violents sont tenus responsables, et où les policiers disposent des outils et des ressources nécessaires pour protéger le public. L'Association canadienne des policiers est prête à continuer de collaborer avec tous les paliers de gouvernement afin de garantir que cette législation progresse rapidement et efficacement.